

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 juin 2021**

Date de convocation : mercredi 2 juin 2021

Délibération n° CC_2021_83
Nomenclature : 5.3.5

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 52

Votants : 59

Pouvoirs :

Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE, M.

Pascal GILLARD à M. Fabrice BARUSSEAU, M.

Charles DELCROIX à M. Joël TERRIEN, Mme

Dominique DEREN à M. Ammar BERDAI, M.

Jean-Philippe MACHON à Mme Céline VIOLLET,

M. Jean-Pierre ROUDIER à M. Philippe ROUET,

Mme Véronique TORCHUT à Mme Marie-Line

CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Association Initiative Charente-Maritime
- Désignation d'un représentant

Le 8 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Bernard COMBEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Jean-Claude LANDREIN, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, M. François EHLINGER, Mme Evelyne PARISI, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Eric BIGOT, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Rémy CATROU, M. Pierre DIETZ, M. Pierre MAUDOUX

Secrétaire de séance : M. Bernard COMBEAU

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que dans le cadre de ses compétences « Développement économique » et « Tourisme », et selon les statuts de l'Association Initiative Charente Maritime, la Communauté d'Agglomération de Saintes compte un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du collège « COLLECTIVITES PUBLIQUES » du Conseil d'Administration de l'Association.

Monsieur Patrick PAYET, représentant titulaire, et Monsieur Victor Alain NGUEWOUA KANDEM, représentant suppléant, ont été désignés par le Conseil Communautaire le 22 septembre 2020.

Le 4 février 2021, le Conseil d'Etat a procédé à l'annulation des opérations électorales du 15 mars 2020 à Thénac mettant, par conséquent, un terme au mandat de délégué communautaire de Monsieur Patrick PAYET.

Suite aux élections municipales et communautaires qui ont eu lieu le 11 avril 2021 à THENAC et à la démission de Mme Sylvie MERCIER de son mandat de conseillère communautaire, Monsieur Patrick PAYET est à nouveau conseiller communautaire.

Il y a lieu de désigner le représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil d'Administration de l'Association Initiative Charente Maritime.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-21,

Vu la décision n° 443446 du Conseil d'Etat en date du 4 février 2021 procédant à l'annulation des opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2020 à Thénac,

Vu les élections municipales et communautaires qui se sont déroulées sur la commune de Thénac le 11 avril 2021 et les résultats proclamés à l'issue de ces élections,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020, et notamment l'article 6, I, 1°), « Développement économique » et l'article 6, III, 1°) « Tourisme »,

Vu les statuts de l'Association Initiative Charente Maritime,

Vu la délibération n°2020-201 du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2020 portant désignation des représentants de la CDA de Saintes au Conseil d'Administration de l'Association Initiative Charente Maritime,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes est représentée au sein au Conseil d'Administration de l'Association Initiative Charente Maritime par un représentant titulaire et un représentant suppléant,

Considérant que les représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil d'Administration de l'Association Initiative Charente Maritime ont été désignés par le Conseil Communautaire par délibération n°2020-201 du 22 septembre 2020.

Considérant que le 4 février 2021, le Conseil d'Etat a procédé à l'annulation des opérations électorales du 15 mars 2020 à Thénac mettant, par conséquent, un terme au mandat de délégué communautaire de Monsieur Patrick PAYET.

Considérant que suite aux élections municipales et communautaires qui se sont déroulées le 11 avril 2021 à THENAC et à la démission de Mme Sylvie MERCIER de son mandat de conseillère communautaire, Monsieur Patrick PAYET est de nouveau conseiller communautaire.

Considérant qu'il est proposé la candidature de Monsieur Frédéric ROUAN comme représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration de l'Association Initiative Charente Maritime,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret comme prévu à l'article L.2121-21 du CGCT dans le cadre de la désignation d'un représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes au sein du Conseil d'Administration de l'Association Initiative Charente Maritime.

- de désigner Monsieur Frédéric ROUAN comme représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes au sein du Conseil d'Administration de l'Association Initiative Charente Maritime, Monsieur Victor Alain NGUEWOUA KANDEM, représentant suppléant demeurant désigné par délibération du Conseil Communautaire n°2020-201 du 22 septembre 2020 susvisé.

- de charger Monsieur le Président de la notification de la présente délibération à l'Association Initiative Charente Maritime.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,

Le Président,


Bruno DRARRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.